

Le 18 décembre 2020

**Décision de la Présidente n° :
66-2020**

**Objet : Décision d'emprunt
auprès de l'Agence France
Locale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu, les articles L 2121-29, L 2122-22 al. 3° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 15 avril 2014, portant délégation au profit de M. le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus énoncées,
- Vu la délibération n°2014-74, en date du 2 décembre 2014, ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon;
- Vu le projet de délibération, de garantie octroyée aux titulaires de documents, ou titres émis par l'Agence France Locale, plafonnée en 2020 au montant des emprunts que la CCVG aura souscrit ;
- Vues les propositions de prêts de La Banque Postale, de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et vue la proposition la mieux disante de prêt de l'Agence France Locale dont les conditions financières du 15 décembre 2020 ont été approuvées par la Présidente.
-

DECIDE

Article 1 : Caractéristiques du prêt :
La Communauté de Communes contracte, auprès de l'Agence France Locale, un prêt à taux fixe, d'un montant de 1.000.000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Montant du Crédit	1 000 000 EUR
Durée du Crédit	20 ans et 6 mois
<u>Phase de mobilisation</u>	
Date de début de phase de mobilisation	23 décembre 2020
Date de fin de phase de mobilisation	21 juin 2021
Taux d'intérêt	EURIBOR 3M+ 0.29%
Fréquence de paiement des intérêts	Trimestrielle
Information	Il est rappelé que tout crédit à taux variable comporte un risque de variation des charges financières à la hausse comme à la baisse fonction de la variation de l'index de référence, par voie de conséquence, l'Agence France Locale ne saurait être tenue responsable d'une évolution du taux du fait d'une évolution, en particulier à la hausse, de l'index de référence.
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Commission de non utilisation	Non appliquée

<u>Phase de consolidation (amortissement)</u>	
Date de début de la phase de consolidation	21 juin 2021
Date de remboursement final	20 juin 2041
Nombre d'échéances	20
Durée	20 ans
Date de 1ère échéance	20 juin 2022
Taux d'intérêt	0.52%
Fréquence de paiement des intérêts	Annuelle
Dates de paiement	Cf. Tableau d'amortissement en Annexe

Base de calcul des intérêts / commissions	30/360
Gissler	1-A
TEG	0,5200%
Taux Année Civile	0,5200%
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Fréquence d'amortissement du capital	<u>Annuelle</u>
Mode d'amortissement	Amortissement progressif du capital avec des échéances constantes annuelles de EUR 52 774,83 CF. Tableau d'amortissement

Article 2 : La Présidente est autorisée à signer tout document relatif à cet emprunt (contrat, conditions générales, mandats de prélèvements, ...) aux caractéristiques mentionnées ci-avant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le

#La Présidente, Françoise GAUQUELIN#

Annexe : Tableau d'Amortissement du capital

Début de période	Fin de période	Capital restant du	Remboursement du capital
21/06/2021	20/06/2022	1 000 000,00	47 574,83
20/06/2022	20/06/2023	952 425,17	47 822,22
20/06/2023	20/06/2024	904 602,95	48 070,89
20/06/2024	20/06/2025	856 532,06	48 320,86
20/06/2025	22/06/2026	808 211,20	48 572,13
22/06/2026	21/06/2027	759 639,07	48 824,71
21/06/2027	20/06/2028	710 814,36	49 078,60
20/06/2028	20/06/2029	661 735,76	49 333,80
20/06/2029	20/06/2030	612 401,96	49 590,34
20/06/2030	20/06/2031	562 811,62	49 848,21
20/06/2031	21/06/2032	512 963,41	50 107,42
21/06/2032	20/06/2033	462 855,99	50 367,98
20/06/2033	20/06/2034	412 488,01	50 629,89
20/06/2034	20/06/2035	361 858,12	50 893,17
20/06/2035	20/06/2036	310 964,95	51 157,81
20/06/2036	22/06/2037	259 807,14	51 423,83
22/06/2037	21/06/2038	208 383,31	51 691,24
21/06/2038	20/06/2039	156 692,07	51 960,03
20/06/2039	20/06/2040	104 732,04	52 230,22
20/06/2040	20/06/2041	52 501,82	52 501,82